Nations Unies E/CN.7/2023/L.7

Conseil économique et social

Distr. limitée
15 mars 2023
Français
Original : anglais

Commission des stupéfiants
Soixante-sixième session
Vienne, 13-17 mars 2023
Point 11 de l'ordre du jour
Ordre du jour provisoire de la soixante-septième session de la Commission

Projet de décision déposé par la Présidence

La Commission des stupéfiants recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Projet de décision

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa soixante-sixième session et ordre du jour provisoire de sa soixante-septième session

Le Conseil économique et social :

a) Prend note du rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa soixante-sixième session ;

b) Prend note également de la décision 55/1 de la Commission ;

c) Approuve l'ordre du jour provisoire de la soixante-septième session énoncé ci-dessous.

Ordre du jour provisoire de la soixante-septième session de la Commission des stupéfiants

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Débat de haut niveau

3. Débat de haut niveau :
   a) Ouverture du débat de haut niveau ;
   b) Débat général.
   c) Tables rondes interactives réunissant diverses parties prenantes :
      i) Faire le point : les travaux entrepris depuis 2019 ;
      ii) La voie à suivre jusqu'en 2029.
   d) Clôture du débat de haut niveau.

Merci de recycler

Débat consacré aux activités opérationnelles

4. Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique :

   a) Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;

   b) Directives sur les questions politiques et budgétaires pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;

   c) Méthodes de travail de la Commission ;

   d) Composition des effectifs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et questions connexes.

Débat consacré aux questions normatives

5. Application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues :

   a) Modifications du champ d'application du contrôle des substances ;

   b) Examen de substances en vue d'éventuelles recommandations d'inscription aux Tableaux des Conventions : difficultés à résoudre et travaux futurs de la Commission des stupéfiants, de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants ;

   c) Organe international de contrôle des stupéfiants ;

   d) Coopération internationale visant à assurer la disponibilité des stupéfiants et des substances psychotropes à des fins médicales et scientifiques tout en empêchant leur détournement ;

   e) Autres questions découlant des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.

6. Suivi de la mise en œuvre, aux niveaux national, régional et international, de tous les engagements à aborder et combattre le problème mondial de la drogue énoncés dans la Déclaration ministérielle de 2019.

7. Coopération et coordination interinstitutions des actions menées pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue.

8. Recommandations des organes subsidiaires de la Commission.

9. Contributions de la Commission aux travaux du Conseil économique et social, conformément aux résolutions 75/290 A et 75/290 B de l'Assemblée générale, y compris concernant le suivi, l'examen et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

* * *

10. Ordre du jour provisoire de la soixante-huitième session de la Commission.

11. Questions diverses.

12. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa soixante-septième session.